

Plate-forme d'échanges affichage
environnemental des PGC

GT Méthodologie

Date :
2013-10-25

Numéro du document:
N 080

Assistante:
Lydia GIPTÉAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:
Eric BALCAEN
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 80 71
eric.balcaen@afnor.org

Compte rendu de la réunion du GT méthodologie du 19 septembre 2013

COMMENTAIRES/
DÉCISIONS

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu
le **21 novembre 2013**

SUITE A DONNER

Pour information

SOURCE

AFNOR

1.	Adoption de l'ordre du jour	N074
2.	Approbation du compte-rendu du 18 juin 2013	N075
3.	Cohérence entre le BP X30-323-0 et le PEF (contribution ADEME) <i>- Poursuite de la discussion sur l'allocation des bénéfices du recyclage</i> <i>- Allocation des bénéfices de la valorisation énergétique</i> <i>- Modélisation de la fin de vie</i> <i>- Consolidation des données d'activités transversales (taux de recyclage ...)</i> <i>- Méthodes de caractérisation (dont consommation d'eau)</i>	
4.	Analyse des commentaires reçus	
5.	Questions diverses	
6.	Date des prochaines réunions	
7.	Clôture de la réunion	

1. Adoption de l'ordre du jour (14h05)

L. Ougier ouvre la réunion. Avant de poursuivre, elle précise que Cécile Bulle / ITERG et Evelyne Laurent / EVEA participeront à la réunion par téléphone.

Après avoir invité les membres du GT Méthodologie à parcourir rapidement l'ordre du jour proposé, qui concerne plus particulièrement :

- des aspects méthodologiques de la mise en cohérence entre le BPX 30-323-0 et le PEF Guide,
- un point sur l'analyse des commentaires reçus dans le cadre de la révision du BPX 30-323-0.

N'ayant enregistré aucune remarque, **celui-ci est adopté à l'unanimité.**

La liste de présence est en Annexe 1.

2. Approbation du compte-rendu du 16 mai 2013

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité sans commentaire.

3. Cohérence entre le BP X30-323-0 et le PEF (contribution ADEME – cf Annexe 2)

E.Fourdrin indique en préambule que l'objet de cette réunion est essentiellement axé sur la poursuite de la discussion sur l'allocation des bénéfiques et des impacts du recyclage.

Poursuite de la discussion sur l'allocation des bénéfiques et impacts du recyclage

E.Fourdrin précise qu'il a reçu un certain nombre de contributions sur ce sujet. Ces contributions serviront de base à la discussion et elles ont été rédigées par les organismes suivants :

:

- La Fédération des Chambres Syndicales des Industries du Verre
- FNBA
- ANIA
- FCBA
- AIMCC

Pour rappel :

- Le GT Méthodologie a travaillé sur l'allocation des bénéfiques et impacts du recyclage avec différentes approches :
 - celle du BP X30-323-0 avec une approche différenciée (verre / papier / métaux allocation 0/100, plastiques : allocation 50/50)
 - celle du PEF Guide européen 50/50
- l'approche du BP X30-323-0 est la suivante : l'incitation est donnée à l'acteur qui en a le plus besoin selon le déséquilibre entre l'offre et la demande de matière de recyclage.

La question que l'on doit se poser est la suivante : quelles seraient les conséquences si le GT Méthodologie choisissait de s'aligner sur le PEF ? En première approche, il s'agit d'un changement important d'orientation, principalement pour la boucle ouverte. En termes de modélisation, les formules peuvent être facilement adaptées.

En revanche, cela nécessite d'adapter (pour celles en cours d'acquisition) ou de commander de nouvelles données secondaires (pour celles déjà acquises). En effet, les données acier et verre ont été achetées ou sont en cours d'acquisition selon le cadre méthodologique existant du BP X30-323-0 (allocation 100/0)

A la dernière réunion, le GT Méthodologie n'étant pas parvenu à un consensus sur le sujet, l'ADEME a lancé un appel à contribution qui a permis de recueillir un certain nombre d'avis. Avant d'inviter les

organisations qui ont fait des commentaires à les présenter, l'ANIA n'étant pas représentée, E.Fourdrin la représente et indique qu'elle est plutôt favorable à un alignement du BP X 30-323-0 sur le PEF Guide et donc à une allocation 50/50 pour tous les matériaux.

L'ensemble des contributions a été diffusée au GT méthodologie. En voici une synthèse.

- **CSVMF** (Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France) - Clémentine Lannes
 - Soutient ce qui avait été fait dans le BPX, à savoir l'allocation du recyclage en fonction de la situation réelle de chaque matériau.
 - Le principe : allocation 100/0 = MP recyclée collectée de manière importante (verre métaux papier)
 - Facilité de recyclage et recyclage à l'infini
 - Economiquement viable
 - Environnementalement viable
 - 100% allocation en fin de vie.
- **FFA** (Fédération Française de l'Acier)
 - Soutient la même position que celle du **CSVMF**.
 - L'allocation de bénéfices au recyclage en fin de vie est une réalité économique de mise sur le marché du produit collecté.
 - La collecte en fin de vie est facile
 - On rentre dans la réalité de l'économie circulaire (le recyclage est prioritaire à l'incinération avec valorisation énergétique)
 - Il ajoute d'ailleurs que dans le règlement européen, l'incinération est citée en dernier lieu alors que le PEF semble accorder une faveur à ce mode avec une allocation des bénéfices de la valorisation énergétique à 100 % au produit incinéré.
 - Travail de consensus fort au niveau du BP X30-323-0
 - C'est la raison pour laquelle, le secteur de l'acier ne voit pas pourquoi on créditerait l'allocation en 50/50, alors que certains secteurs mettent en place valorisation des matières et s'oppose à l'alignement du PEF pour conserver l'allocation 100/0.
- **AIMCC** (Association des Industries de Produits de Construction) - Thierry Volant
 - Thierry Volant précise que depuis la création de la Plateforme Affichage Environnemental, les produits de construction tiennent une place particulière et il est admis que ces produits ont une méthodologie propre.
 - L'AIMCC considère que les travaux du CEN/TC 350 "durabilité des ouvrages de construction" arrivent à terme et ont nécessité un travail long pour la publication des normes, dont la NF EN 15804 "Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction" fournit le tronc commun des règles de catégories de produits (RCP) pour les déclarations environnementales de Type III relatives à tout produit et service de construction.
 - Face à cela, PEF Guide reste flou face à l'implémentation de la NF EN 15804 en France et en Europe.
 - Le BPX quant à lui est le fruit d'un large consensus.
 - Reprendre complètement la méthodologie remettrait en cause ce large consensus alors que la France a été précurseur.
 - L'AIMCC conclut en souhaitant donc que la France contribue et impose sa méthodologie plutôt que reprendre celle PEF Guide, dont on ne sait rien.
- **FCBA** (Institut technologique - Pôle ameublement)
 - Soutient la position de l'AIMCC

E.Fourdrin rappelle que l'objectif a toujours été de tenter d'influencer le travail du PEF Guide, grâce à la capitalisation issue du BPX 30-323-0, et de tendre vers l'harmonisation des deux documents.

Toutefois, il note que les acteurs qui se sont exprimés ne souhaitent pas un alignement du BP X30-323-0 sur le PEF Guide car :

- a. Les produits de la construction sont à part,
- b. Pour le verre et l'acier, l'allocation 100/0 pour répond à une spécificité des marchés

Apports en réunion :

1. COPACEL – Bénédicte Oudard:

- rejoint position des secteurs du verre et de l'acier concernant le maintien de la version actuelle du BP X30-323-0
- Souhaite conserver les formules du BPX, malgré l'effort de simplification que souhaite apporter le PEF Guide. En outre, elle souhaite que les français, nombreux à avoir répondu à l'appel à candidature de l'expérimentation européenne 2013-2016, pourront influencer sur les travaux.

2. Plastics Europe - Guy Castelan

- Guy Castelan précise qu'en ce qui concerne les plastiques, Plastics Europe était plutôt en faveur du 50/50 pour éviter les brusques changements. C'est ainsi rendre justice de part et d'autre (incorporateur et producteur).

3. Mostafa Aboulfaraj - France Aluminium Recyclage

- Partage la position des secteurs du papier et du verre : le gros problème est la collecte.
- Pour l'aluminium, c'est 95% d'énergie économisée.

4. Jean-Paul Ventère – CGDD

- Considère que cette allocation des bénéfices et impacts du recyclage pourrait être linéaire au lieu d'avoir trois paliers (100/0, 50/50 et 0/100)

L.Ougier résume brièvement les échanges comme suit :

La position de principe est de rester sur le choix méthodologique du BPX 30-323-0. Comme l'a rappelé E.Fourdrin, on ne se fait pas une obligation de s'aligner sur le PEF Guide. Ce qui nous semble important, c'est que sur les points de non convergence avec le PEF Guide, il faut faire valoir nos choix via l'expérimentation européenne.

L.Ougier propose donc, qu'à partir des contributions écrites, une synthèse soit rédigée par l'ADEME à laquelle seront assorties les contributions transmis à la Plateforme Affichage Environnemental. A la Plateforme Affichage Environnemental ensuite de les relayer et de les utiliser lorsqu'il y aura des discussions dans le cadre des expérimentations du PEF Guide.

Cette position est adoptée par le GT Méthodologie à l'unanimité.

Allocation des bénéfices et impacts de la valorisation énergétique

E.Fourdrin rappelle que dans ce domaine, il existe une petite différence entre le BP X 30-323-0 et PEF Guide.

Le PEF Guide ne formalise pas cette allocation, il lui faut donc interpréter et analyser la formule. L'intérêt de cette approche est qu'elle est simple à mettre en œuvre, allocation 100/0.

Le BPX 30-323-0, quant à lui, indique que si l'on est capable d'identifier le produit en aval, il faut qu'il puisse y avoir une répartition équitable des bénéfices et impacts, sauf pour les ordures ménagères (allocation 100/0).

La question qui se pose au GT Méthodologie est la suivante : quelle seraient les conséquences si on adoptait la position du PEF Guide ?

E.Fourdrin indique qu'elle ne serait pas énorme, car dans la plupart des situations on sera dans le cas d'une allocation 100/0, étant donné que les produits en aval, c'est-à-dire utilisant de l'énergie valorisée, sont difficilement identifiables.

Une fois ces précisions apportées, E.Fourdrin demande aux membres du GT Méthodologie s'ils souhaitent s'aligner sur la position du PEF Guide, sachant qu'il n'y a eu de contribution sur ce point.

Questions :

- Les participants, globalement, indiquent qu'ils ont encore aujourd'hui du mal à estimer ce que ce changement de règle impliquerait. Avant de prendre position, ils souhaiterait disposer de plus de temps pour émettre un avis.
- SOLINNEN : la question est de savoir s'il y a un débouché pour cette énergie, une demande sur la valorisation thermique ?
- Le choix du PEF peut avoir des conséquences importantes pour le FCBA car l'approche 100/0 peut générer des bénéfices très importants et inciter à la valorisation énergétique.
- Plastics Europe : souligne que des combustibles solides de récupération sont créés. Peut-être les cimentiers pourraient-ils les réutiliser dans le ciment. Ne faudrait-il pas y penser ?

E.Fourdrin note qu'il n'y a pas d'opposition forte mais que le GT méthodologie peut difficilement se positionner sur ce sujet.

L.Ougier conclut en indiquant que le GT Méthodologie ne prend pas position tout de suite sur ce point mais prend du temps et que parallèlement il faudrait prendre contact avec le syndicat de l'industrie cimentière et des OM pour explorer davantage ce sujet

Modélisation de la fin de vie: facteur de qualité Q_s / Q_p

E.Fourdrin rappelle que lors de la dernière réunion, la modélisation de la fin de vie a été évoquée et qu'il avait été convenu de continuer à travailler sur la formule.

Pour rappel, la nouvelle modélisation propose, pour la boucleouverte, une formule unique avec un paramètre A

Le point du PEF Guide qui restait en suspens était Q_s/Q_p , qui vient pondérer EV' (impacts environnementaux de la matière substituée par le recyclage) dans la formule.

Q_s/Q_p = rapport adimensionnel. (cf Annexe 3 page 5)

Focus sur Q_s/Q_p

Extrait du PEF

« Q_s = qualité de la matière secondaire, c'est-à-dire la qualité de la matière recyclée ou réutilisée (voir remarque ci-dessous).

Q_p = qualité de la matière primaire, c'est-à-dire la qualité de la matière vierge (voir remarque ci-dessous).

Remarque: Q_s / Q_p est un rapport adimensionnel qui sert à évaluer approximativement tout écart de qualité entre la matière secondaire et la matière primaire («infrarecyclage»). Suivant la hiérarchie de multifonctionnalité de l'EE (voir section 5.10), la possibilité de mettre en évidence une relation physique sous-jacente servant de base pour le rapport de correction de qualité sera analysée (le facteur limitant doit être déterminant). Si ce n'est pas possible, une autre relation doit être utilisée, par exemple, la valeur économique. Dans ce cas, c'est le prix des matières primaires, par rapport à celui des matières secondaires, qui sert d'indicateur de qualité. Dans ce cas, Q_s/Q_p correspondrait au rapport entre le prix du marché de la matière secondaire (Q_s) et le prix du marché de la matière primaire (Q_p). Les prix du marché des matières primaires et secondaires peuvent être obtenus auprès de sources en ligne¹. Les EEP-PCR spécifient les aspects de qualité à prendre en considération pour les matières primaires et secondaires.»

Avantages / inconvénients

L'avantage de ce terme est de modéliser de manière plus fine la matière première brute substituée en appliquant un facteur correctif reflétant la différence de qualité entre la matière secondaire et celle de la matière primaire.

En revanche, le cadrage proposé par le PEF est trop souple car il est nécessaire à l'opérateur d'identifier la relation physique sous-jacente entre ces deux matières, ce qui peut entraîner des interprétations différentes

¹ Par exemple: <http://data.worldbank.org/data-catalog/commodity-price-data>; <http://www.metalprices.com/>; <http://www.globalwood.org/market/market.htm>; http://www.steelonthenet.com/price_info.html; <http://www.scrapindex.com/index.html>.

(résistance thermique ou mécanique ...). De plus, si cela n'est pas possible, il faut d'orienter vers les prix de marchés mais le GT méthodologie a plusieurs fois été opposé à l'utilisation de ces prix du fait de leur variation dans le temps.

Questions / interventions :

- o Bleu safran : quand on modélise un process de recyclage en ACV, on s'interroge sur les trois aspects suivants :
 - o Quel est le rendement régénération.
 - o Quelle est la nature de la matière substituée ?
 - o Quel est le taux de substitution ?

E.Fourdrin comprend de cette intervention que si on précise clairement EV' (impacts de la matière substituée) et qu'on précise son champ, on n'a pas besoin d'introduire un facteur supplémentaire puisque cela serait déjà intégré. PwC et Solinnen partage cette réflexion.

L.Ougier conclut en indiquant qu'on améliorerait notre EV' (précision du champ) sans ajouter le facteur QS/QP et que l'ADEME va retravailler et expliciter cette formule avant de la présenter à nouveau au GT Méthodologie.

Consolidation des données d'activités transversales (taux de recyclage, scénario de traitement des OM ...)

E.Fourdrin rappelle que ces données avaient été déjà présentées lors de la précédente réunion du GT Méthodologie mais qu'aucune conclusion n'avait été tirée (cf seccd13-113 page 6). Elles ont été retravaillées suite aux remarques faites lors de la réunion précédente.

Scénario de traitement des ordures ménagères résiduelles

Procédé	Pourcentage	Source
Incinération (dont valo. énergétique)	64 % (à valider)	Sinoe – collecte 2011 - ADEME
Stockage	36 % (à valider)	

PCI

PCI	Valeurs	Source
PCIOM (humide)	9 284 J/g	Modecom 2009
PCI matériau	PEF : recourir à une méthode de laboratoire appropriée, si ce n'est pas possible, utiliser les données ELCD	

Rendements des UIOM (valorisation énergétique)

Rendements	Valeurs	Source
Electricité	8 % (à valider)	ITOM 2012 (résultats 2010) Modecom 2009
Chaleur	18,7 % (à valider)	

Ces données ont été recalculées. La formule utilisée est la suivante :
 rendement = PCIOM / [[quantité totale d'énergie vendue (électricité ou chaleur)] / (masse totale OM incinérée)]

Scénario de traitement en déchèterie

Déchets	Valorisation matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique	Incinération	Stockage	Stockage pour inertes	Source
Matériaux recyclables	85 %	9 %	5 %	/	1 %	/	Sinoe – collecte 2011 - ADEME

Les chiffres de la déchèterie sont issus de l'observatoire Sinoe et datent de 2011.

Précision quant à la terminologie : les ordures recouvrent le contenu des poubelles de cuisine des ménages.

Questions sur le PCI:

- Bleu Safran : informe les membres du GT Méthodologie qu'elle recommande la NF EN 13431 " Emballage - Exigences relatives aux emballages valorisables énergétiquement, incluant la spécification d'une valeur calorifique inférieure minimale", qui inclut la spécification des valeurs calorifiques minimales (PCI) par matériau.
- E.Fourdrin indique quant à lui que le PEF Guide fournit également des PCI par matériau.
- Bleu Safran souhaite néanmoins attirer l'attention de l'assistance sur la distinction entre les PCI sur matériaux propres et secs et les PCIs sur matériaux mouillés et sales.
- L.Ougier demande si un PCI moyen/stable pour les OM en général est préférable à des PCIs différenciés par matériaux ?
- Bleu Safran répond par la négative. RDC précise également qu'il faut travailler avec un PCI différencié par matériau.

Après cette discussion sur la manière de prendre en compte ces PCI, Lydie Ougier conclut :

- **Il y a consensus pour dire que l'état de l'art est de travailler sur le PCI différencié par matériau et que ces matériaux doivent être considérés souillés**
- **Les PCI des matériaux souillés sont disponibles dans la norme NF EN 13431**

Discussion sur le rendement des UIOM

Bleu Safran fait remarquer que l'énergie autoconsommée par les UIOM n'a pas été intégrée aux calculs du rendement et qu'il y a également une erreur dans la formule précisée.

La formule sera corrigée et un travail sera mené pour vérifier s'il faut intégrer la partie énergie autoconsommée dans les calculs liés aux rendements, au regard de ce qui est intégré ou pas dans les ICV sur l'incinération.

Questions sur les taux de recyclage :

- O.Draulette : sur la partie taux de recyclage , la matière va être fondue ensemble (emballages ménagers et industriels) pour les emballages boisson métalliques. Donc, il faut un taux de recyclage moyen intégrant l'emballage industriel et ménager. C'est également la position de l'acier et des emballages papier carton (Procelpac)
- J-P Ventere : on suit le produit à la trace. On utilise le taux du recyclage du produit qui passe entre les mains du consommateur, pas celui de la matière en général.
- E.Fourdrin précise que l'on traite de l'affichage environnemental du produit et non de la matière. Il est important dans l'affichage environnemental de réaliser la modélisation la plus proche

possible du couple produit emballage que l'on étudie. Si l'emballage est ménager, il est donc important de rendre compte de son taux de recyclage spécifique.

- Eco-emballages partage les deux avis précédents et explique la distinction entre emballages ménages et industriels.
- Ecofolio : il semble important de faire le distinguo entre emballages ménagers et industriels
- L.Ougier ajoute quant à elle qu'il est important de rester sur le taux de recyclage du produit acheté par le consommateur pour que ça l'aide dans son geste de tri après.
- M.Aboulfaraj : Ce que ne reflète pas ce qu'on dit, c'est que les matières sont recyclables à l'infini pour ce qui concerne le verre, l'acier, par exemple. Par contre le polystyrène, ne peut se recycler que 2 à 3 fois seulement. Et ça le consommateur ne le voit pas.
- L.Ougier comprend l'argumentation, mais pondère en indiquant que 100% des produits du marché ne sont pas recyclés aujourd'hui.
- E.Fourdrin ajoute qu'ici, on s'intéresse au recyclage amont et aval d'un produit (selon les règles d'allocation. Donc, pour l'ensemble des matériaux on ne focalise le calcul que sur un cycle de la matière, avec ses interactions en amont et en aval..
- Solinnen explique qu'il peut y avoir une confusion avec le BP X30-323-0 qui parle de formules pour modéliser les impacts environnementaux des matériaux alors que l'exercice de l'affichage s'intéresse au produit en tant que tel, composé de matériaux.

L.Ougier reprecise que l'objectif de la discussion est d'améliorer le BPX 30-323-0, le calcul du taux de recyclage ainsi que les autres données d'activités. En conclusion de cette discussion, les points suivants sont notés :

- **il est nécessaire de compléter ou d'amender les parties sur les PCI et les rendements des UIOM**
- **pour les taux de recyclage, l'ADEME propose de repartir de la note méthodologique rédigée par l'ADEME et Eco-emballages**
- **les taux de recyclage sont différenciés entre emballages ménagers et emballages industriels dans le cas de l'affichage environnemental des produits**

Méthodes de caractérisation (dont consommation d'eau)

E.Fourdrin porte ce point sur les méthodes de caractérisation à la connaissance des membres du GT Méthodologie pour information

Le PEF Guide propose de s'aligner sur les recommandations de l'ILCD Handbbok (cf tableau secdd13-113 page 18)

o Annexe 2 : Méthodes de caractérisation du PEF Guide

Catégories d'impacts de l'EE (avec indicateurs de catégorie d'impact de l'EE correspondants) et modèles d'évaluation d'impact de l'EE pour les études EEP

Catégorie d'impact de l'EE	Modèle d'évaluation d'impact de l'EE	Indicateurs de catégories d'impact de l'EE	Source
Changement climatique	Modèle de Berne – potentiels de réchauffement planétaire (PRP) sur un siècle.	Kilogramme équivalent CO ₂	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007
Appauvrissement de la couche d'ozone	Modèle EDIP basé sur les PACO de l'organisation météorologique mondiale (OMM) sur une période infinie	Kilogramme équivalent CFC-11 (*)	OMM, 1999
Écotoxicité pour écosystèmes aquatiques d'eau douce	Modèle USEtox	CTUe (unité toxique comparative pour les écosystèmes)	Rosenbaum et al., 2008
Toxicité humaine - cancers	Modèle USEtox	CTUh (unité toxique comparative pour les êtres humains)	Rosenbaum et al., 2008
Toxicité humaine – effets autres que cancers	Modèle USEtox	CTUh (unité toxique comparative pour les êtres humains)	Rosenbaum et al., 2008
Particules/substances inorganiques affectant les voies respiratoires	Modèle RiskPoll	Kilogramme équivalent PM _{2,5} (**)	Humbert, 2009
Rayonnements ionisants – effets sur la santé humaine	Modèle d'effets sur la santé humaine	Kilogramme équivalent U ²³⁵ (dans l'air)	Dreicer et al., 1995
Formation photochimique d'ozone	Modèle LOTO-EUROS	Kilogramme équivalent COVNM (***)	Van Zelm et al., 2008, tel qu'appliqué dans ReCiPe
Acidification	Modèle d'accumulation d'excédents	Mole eq H+	Seppälä et al., 2006; Posch et al., 2008
Eutrophisation - terrestre	Modèle d'accumulation d'excédents	Mole eq H+	Seppälä et al., 2006; Posch et al., 2008
Eutrophisation - aquatique	Modèle EUTREND	Eau douce: Kilogramme équivalent P Eau de mer: Kilogramme équivalent N	Struijs et al., 2009 tel qu'appliqué dans ReCiPe
Épuisement des ressources – eau	Modèle suisse des écofacteurs (Ecoscarcity)	m ³ de consommation d'eau rapporté à la rareté de l'eau au niveau local	Frischknecht et al., 2008
Épuisement des ressources - Minéraux, fossiles	Modèle CML2002	Kg équivalent antimoine (Sb)	van Oers et al., 2002
Transformation du sol	Modèle Matière organique du sol (MOS)	Kg (déficit)	Milà i Canals et al., 2007

(*) CFC-11 = Trichlorofluorométhane, également dénommé fréon-11 ou R-11, c'est aussi un chlorofluorocarbone.

(**) PM_{2,5} = particules de diamètre inférieur ou égal à 2,5 µm.

(***) COVNM = Composés organiques volatils non méthaniques

o

- L'Avantage de reprendre le PEF Guide :
 - Il comporte une liste d'indicateurs et de méthodes plus exhaustive,
 - Il se base sur un consensus Européenne mais les méthodes de caractérisation diffèrent des orientations du BP X30-323-0 pour les indicateurs consommations d'eau et biodiversité. Pour la consommation d'eau, l'approche européenne tend vers la prise en compte du stress hydrique avec le modèle Swiss Ecoscarcity (cf. tableau précédent).
- Proposition de l'ADEME : reprendre les recommandations de l'ILCD Handbook car il existe déjà un consensus européen (ILCD Handbook) De plus, ces méthodes de caractérisation seront celles utilisées pour caractériser les données de la base IMPACTS.
- Pour le GT Méthodologie l'enjeu majeur se situe au niveau des travaux menés par l'UNEP SETAC pour améliorer ces méthodes. Il sera en effet important que la CE se cale sur ce consensus international et que nous aussi.
- F.Scarsi : indique que l'Envifood Protocol sera validé le 20 novembre prochain en plénière. Il faudra que celui-ci soit complètement cohérent avec le PEF Guide et il devrait servir de base de travail à l'expérimentation européenne 2013-2016.
- J-P Ventere : précise que si on adopte cette liste, il faut être très prudent et bien expliquer que les travaux continuent, notamment pour la biodiversité..
- CIRAIG est en phase pour se rapprocher des méthodes de caractérisation de l'ILCD Handbook mais précise qu'il y a un risque à ne pas analyser les indicateurs de dommages (end points). Selon Cécile Bulle, on peut toutefois retenir des indicateurs mid-points mais pourvu qu'ils contribuent de manière significative aux dommages.
- Pour la consommation d'eau, EVEA pense qu'il faut en informer les GT sectoriels qui ont retenu cet indicateur dans leur référentiel.
- Selon plusieurs consultants, le modèle retenu par l'ILCD Handbook pour caractériser l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables pose des problèmes ou est surprenant pour certains flux de matières (uranium, nickel dans les infrastructures ..). Il s'agit donc d'être prudent quant à l'utilisation de ce modèle.

L.Ougier conclut en indiquant qu'il n'existe rien de mieux que ce modèle pour le moment. Il est noté qu'il n'y a pas donc pas d'opposition à s'aligner sur le PEF pour les méthodes de caractérisation.

L'ADEME reprendra contact avec les GT sectoriels pour voir si la méthode de caractérisation pour la consommation d'eau ne leur pose pas de problème majeur.

E.Machefaux propose également de faire remonter les commentaires sur l'indicateur épuisement des ressources naturelles non renouvelables au JRC .

4. Analyse des commentaires reçus

Les commentaires n'ayant pu être traités, L.Ougier et E.Fourdrin proposent de les examiner lors de la prochaine réunion du GT Méthodologie.

Compte tenu du travail de revue du BP X 30-323-0 à effectuer dans le cadre de sa révision, L.Ougier propose de prendre une date supplémentaire de réunion en décembre qui sera confirmée ultérieurement aux membres du GT Méthodologie.

5. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

6. Date des prochaines réunions

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu le **21 novembre 2013 à AFNOR**.

La prochaine réunion de la Plateforme Affichage Environnemental est quant à elle fixée au **23 octobre 2013 à AFNOR**.

Dates	Nom de la réunion	horaires
23/10/2013	PF Affichage Environnemental	10h-17h

21/11/2013	AFF ENV - GT Méthodologie	14h-17h
11/12/2013 (à confirmer)	AFF ENV - GT Méthodologie	14h-17h

7. Clôture de la réunion (17h)
